

Edito



La charte toujours en œuvre

« Le principe de subsidiarité et de coopération exige que la politique et les actions de formation soient arrêtées et mises en œuvre au plus près des établissements en tenant compte des contraintes démographiques, géographiques et économiques. ». Ce principe de la charte de la formation adoptée en 2005 a éclairé comme chaque année, les décisions du Conseil fédéral dans l'adoption du plan de programmation fédéral 2013-14. Le budget de formation a été réparti entre les quatre axes des orientations : « Fédérer les équipes », « Maîtriser son métier », « Accompagner l'évolution professionnelle des personnels » et « Optimiser le système de formation ». Le Conseil fédéral a aussi attribué les budgets de chaque territoire. Ceux-ci organisent ensuite leur programmation à la lumière du plan fédéral. Ils déclinent les formations qu'ils proposeront en fonction des besoins du terrain et de leurs choix spécifiques. Une partie du budget est également mise à la disposition des établissements à travers des Crédits de référence établissement (CRE) et des formations en intra ou réseau d'établissements. Alors que le niveau fédéral garantit l'accessibilité à la formation pour tout enseignant où qu'il soit sur le territoire, le niveau territorial permet d'être au plus proche de l'établissement.

François David
président de Formiris

Au sommaire de ce numéro

Avec l'adoption du Plan de programmation fédéral, le coup d'envoi est donné pour la **programmation de la formation 2013-2014**. Les **CTPF** y articulent leur **planification territoriale** en fonction des besoins repérés sur leur territoire : **projets individuels ou collectifs** de formation, expérimentation sur l'**organisation apprenante**. Bonne lecture !

[Fédération] actualité

Encourager et soutenir les projets, priorité de la programmation 2013-2014

Les orientations pour la formation 2012-2018⁽¹⁾ ont conduit à des évolutions significatives dans la programmation 2013-2014. Au-delà des changements d'intitulés ou des fusions de lignes budgétaires, se dessine la volonté de Formiris de renforcer le sens donné au soutien des projets individuels et collectifs.

■ Développer les projets collectifs

Pour la deuxième année consécutive, la CFPF⁽²⁾ a reconduit la ligne budgétaire dédiée à « l'établissement formateur »⁽³⁾. Ce faisant, elle réaffirme l'importance de promouvoir les projets d'équipes et vient compléter l'offre déjà existante tant fédérale que territoriale sur les projets innovants et les projets recherche. Au-delà de l'aspect budgétaire, l'enjeu pour Formiris, et en particulier pour les responsables et conseillers en formation, sera de repérer et d'accompagner ces différents types de projets en lien avec les acteurs de terrain.

■ Proposer deux dispositifs pour les colloques

Des colloques peuvent être financés au titre de la formation professionnelle. Pour ce faire, ils doivent s'adresser à un public précis et identifié et s'inscrire dans un cursus de formation⁽⁴⁾. A ce titre, ils suivent le processus complet d'achat de formation de Formiris. Un appel à projets spécifique leur est consacré.

Par ailleurs, Formiris, en tant qu'organisme national, peut participer au financement de colloques qui relèvent de l'animation institutionnelle du Sgec ou d'organismes nationaux. Dans ce cas, la prise en charge se fait dans un budget contraint, hors subvention de formation continue.

Ces demandes relèvent directement du Bureau fédéral.

lire la suite page 2 ►

[Fédération] actualité (suite)

■ Créer un nouvel objet : le discernement à la prise de responsabilité.

Habituellement intégré à la formation initiale des chefs d'établissement, ce dispositif est aujourd'hui distinct afin de permettre d'accompagner l'évolution professionnelle de tous les personnels de l'Enseignement catholique. La démarche est à l'initiative de l'enseignant envisageant une évolution vers un métier de la sphère éducative, voire au delà. Il s'agit d'explorer et de confirmer un projet de prise de responsabilité.

■ Regrouper la reconversion et l'accompagnement professionnel.

Ce regroupement sous l'intitulé « Evolution professionnelle » vise à faciliter l'adaptation aux évolutions du métier d'enseignant tout en permettant de

tenir compte des projets personnels. La reconversion reste toutefois une priorité. Le repérage des besoins se fait en proximité par les associations territoriales. L'instruction fédérale des dossiers favorise l'équité de leur traitement. Elle permet aussi d'outiller la réflexion sur les évolutions sociales et professionnelles à prendre en compte, notamment en matière de prévention de l'usure professionnelle.

■ Quant aux préparations à l'agrégation, elles sont renforcées après un temps de réflexion consacré à leur ingénierie. Des dispositifs seront proposés en territoire et au national.

La programmation de ces objets s'attache ainsi à articuler repérage et montage en territoire avec instruction

fédérale afin de garantir proximité et équité. ■

Béatrice Mas
coordinatrice du service
Formation accompagnement réseau
de Formiris

1) Cf. le site « Orientations pour la formation 2012-2018 » : <http://orientations.formiris.org>

2) Commission fédérale du plan de formation

3) Cf. Fédération Formiris, n° 3, décembre 2012, p. 3.

4) Cf. circulaire DGEFP, n° 2006-35 du 14 novembre 2006.

Pour toute information concernant ces dispositifs : consultez le site *Tout savoir pour se former* (<http://se-former.formiris.org>) ou adressez-vous aux conseillers en formation de votre association territoriale.

[Fédération] dans les territoires

Accompagner les projets individuels de formation dans le Sud Ouest

Visite de courtoisie lors d'un stage dans les locaux, boîte de chocolat à Noël. Comment fait-on pour en arriver là quand on est conseiller en formation dans le Sud Ouest ? Résultat d'un travail de maillage du territoire depuis deux ans, les conseillers en formation de Formiris Sud Ouest sont bien identifiés et les enseignants n'hésitent plus à les contacter.

Ce travail de fond s'est d'abord adressé aux chefs d'établissement, premiers interlocuteurs de l'enseignant. Désormais, un chef d'établissement que nous avons aidé à optimiser son plan de formation et avec lequel un rapport de confiance s'est construit sait que l'accompagnement professionnel est l'une des cordes à l'arc de l'équipe Sud Ouest. Présents aux réunions de la CTPF et aux rencontres institutionnelles organisées par les directions diocésaines, nous sommes à la croisée des chemins. Nous présentons la programmation, collectons et remontons les besoins de formation et nous en profitons pour nouer des contacts avec les syndicats enseignants et les organisations de chefs d'établissement. Ainsi, il n'est plus rare, aujourd'hui,

de recevoir un appel commençant par « *Un collègue m'a dit que vous lui avez trouvé une solution* ». Ou bien « *J'ai vu le dernier Flash Info et j'ai pensé que vous pourriez m'aider* ».

Une fois le contact établi, le travail sur le projet personnel se construit à l'aide d'entretiens, de recherche d'information et d'orientation vers d'autres sources.

Enfin, il ne faut pas oublier les relations avec les inspecteurs et les rectorats, en particulier dans le cadre des reconversions imposées pour perte d'heures ou de contrat. C'est là que le rôle du



Ecoute et présence induisent une relation de confiance.

conseiller prend pleinement son sens de facilitateur.

Le plus drôle, c'est quand le bouche à oreille fonctionne jusque dans les formations du public auxquelles les inspecteurs convient également les enseignants du privé ! ■

Hélène Fourcade,
Sandrine Messageon,
Didier Rivet,
conseillers en formation
Formiris Sud Ouest

[Fédération] dans les territoires

Le soutien aux projets de formation collectifs en établissement : une priorité sur Méditerranée

Pour répondre à la demande croissante des équipes, des chefs d'établissement et de la Tutelle, de formation en proximité, Formiris Méditerranée privilégie les problématiques de terrain ainsi que le travail et l'accompagnement des équipes, tout en faisant le lien avec le projet d'établissement.

Cette politique est relayée par l'action des conseillères en formation qui peuvent, à la demande des chefs d'établissement, les assister dans leur rôle de pilotage de la formation. Sur un territoire étendu, relativement démuné en moyens d'animation pédagogique, ce rôle d'aide au discernement du conseil Formiris est fondamental pour répondre au renforcement de la qualité en formation.

Les établissements ont de mars à septembre pour déposer un dossier de formation et solliciter un financement spécifique auprès de la CTPF*. Cette période de six mois leur permet de mûrir la construction d'un premier projet de for-

mation ou encore d'envisager une suite de formation prenant en compte les éléments d'évaluation du projet précédent. Durant cette période, les conseillères peuvent intervenir pour aider les chefs d'établissement à clarifier leur demande de formation, étudier la faisabilité de leur projet et en faire une relecture. Il ne s'agit en aucun cas pour Formiris de faire à la place du chef d'établissement, mais bien de lui donner des outils et repères utiles à sa prise de décision. Par ailleurs, tout ou partie de ce service peut être également engagé par un chargé de mission du 1er degré ou un formateur d'un institut, ce qui suppose de rassembler toutes les informations liées à un projet.

En amont des réunions de la CTPF, les conseillères contactent les établissements si un besoin d'explicitation apparaît nécessaire. Elles sont également chargées de suivre le projet et notamment l'évaluation qui en sera faite.

Ce suivi permet ainsi, en lien avec la CTPF, d'ajuster les stratégies et processus engagés pour que la formation collective soit véritablement une réponse efficace à une problématique de changement clairement identifiée. ■

Marc Keraudren

directeur de Formiris Méditerranée

* Commission territoriale du plan de formation.

[Formation] repères

Regards croisés sur l'organisation apprenante en Normandie

Quand Formiris propose au directeur de Jeanne d'Arc de Bayeux de participer à une expérimentation sur l'organisation apprenante, celui-ci accepte immédiatement : « On reçoit de nombreux professeurs stagiaires et on a beaucoup de projets, c'est ça l'organisation apprenante, non ? ». Pas tout à fait mais c'est un bon début !

Afin de cadrer le projet et en vérifier la faisabilité, une première rencontre est organisée entre le chef d'établissement, le cabinet MC2E et le directeur de Formiris Normandie. Puis, entre juillet 2012 et avril 2013, 5 jours d'intervention ponctuent un travail de fond entrepris par l'équipe pédagogique et éducative, qui entrait, de ce fait, dans une démarche d'organisation apprenante.

En l'espace de 9 mois, l'établissement met en place de vrais savoir-faire en termes de concertation et résolution de problèmes. Il écrit son projet pour les 5 ans à venir, réorganise le temps d'enseignement et met en place des moyens de valorisation de ses actions. Un second rendez-vous à trois dresse un bilan croisé. L'équipe juge positifs l'échange de savoirs et de compétences, le développement de la concertation et l'utilisation de supports écrits (arbre du projet de l'établis-

sement, grille de résolution de problèmes, fiche action). Le sentiment d'avoir atteint l'objectif de valorisation de l'établissement est partagé. Cependant reste à intégrer plus fortement l'analyse personnelle de situations professionnelles.

Les bénéfices pour l'établissement sont énormes selon le chef d'établissement qui cite la cohésion de l'équipe, l'écoute et le respect du travail et des idées des collègues, le respect de l'élève et des parents, le respect par tous d'engagements communs, le passage à l'écrit pour toute une équipe et « surtout la synergie d'un établissement qui a su évoluer pour répondre aux besoins des jeunes sans la nostalgie récurrente du "bon vieux temps" ».



Gilles Traguet, directeur de Jeanne d'Arc de Bayeux.

La réussite d'un tel projet nécessite un mode d'accompagnement spécifique de la part des intervenants et un partenariat entre chef d'établissement, intervenants et Formiris. Alors, l'organisation apprenante peut devenir un levier pour optimiser le système de formation. ■

Patrick Karcz,

directeur de Formiris Normandie

[Zoom]

Planifier la formation en CTPF Bretagne

La CTPF veut répondre à la diversité des établissements du territoire et favoriser la prise en compte de leurs besoins. Depuis septembre 2012, elle est présidée par Pascal Hamon, chef d'établissement dans le primaire d'une école de 19 classes.

Le projet du territoire s'inscrit dans le cadre des axes du plan fédéral avec la volonté d'affecter une part significative des fonds directement aux établissements. CRE⁽²⁾ et projets collectifs représentent 76% du budget. Les autres priorités sont l'évolution professionnelle - afin de lutter contre la précarisation - l'école inclusive et les langues régionales.

Tenant compte des travaux de la CFPF⁽³⁾, la CTPF travaille sur l'évolution du plan de programmation à n+1 en septembre-octobre pour validation par le conseil d'administration avant la remontée des évolutions au fédéral pour décembre. Puis, en janvier-février, elle construit le plan de formation en intégrant les données budgétaires prévisionnelles.

Pour alimenter la réflexion de la CTPF des groupes de pilotage complètent le travail fédéral : Formation 1er degré, ASH, Accompagnement professionnel personnalisé, Renouveau pédagogique et réformes du lycée, Entrée dans le métier, Formation des encadrants, Enseignement technique et professionnel, Formation initiale des chefs d'établissement 1er degré.

Une enquête auprès des établissements a mis en évidence des problématiques à traiter en 2013-2014 comme le non remplacement des enseignants et les critères de départ en formation. Elle a aussi collecté des thèmes de formation à décliner : gestion des comportements, accueil de tous les élèves, numérique, etc. ■

Pascal Hamon,
premier vice président
de Formiris Bretagne

1) Commission territoriale du plan de formation.

2) Crédit de référence établissement.

3) Commission fédérale du plan de formation.

Gestion de la formation : la procédure est écrite

Un grand merci à toutes et à tous, pour avoir participé à la mise à plat des pratiques de gestion des différentes structures de la Fédération et pour avoir posé un processus GAFF rénové et respectant les responsabilités de chacun des acteurs.*

Salariés, administrateurs et représentants des associations nationales, grâce à vous, le Conseil fédéral a validé les principes d'une version 1 du livret de procédure. Le cahier des charges de l'outil de gestion qui s'appuie sur ce livret est à présent terminé. Il a été envoyé aux prestataires pressentis qui ont remis leur offre de service le 30 avril. Le Conseil fédéral validera le choix final le 16 mai prochain.

Ceci ne veut pas dire que tout est écrit dans les moindres détails et que tout est assurément prévu. Mais nous avons à présent une base de travail solide, pour déployer ensemble des pratiques nouvelles, avec de nouveaux outils.

Ce qui est attendu par chacun d'entre nous, c'est améliorer la fiabilité de la gestion, la qualité et la lisibilité de l'offre de formation, la simplification des tâches de gestion et accroître le partage d'information. Cette recherche de qualité doit nous permettre de progresser surtout dans les activités de notre cœur de métier encore insuffisamment développées. Nous n'en sommes qu'au tout début et c'est avec l'apport de tous, l'envie d'avancer et l'esprit d'équipe, que nous ferons face à des changements pour lesquels l'indulgence et la patience seront requises. Dans cette perspective, nous aurons des points d'étape réguliers. ■

Marc Thomas,
responsable de la procédure GAFF de Formiris

* Gestion administrative et financière de la formation.

[Bloc-Notes]

● Réunions fédérales

16/05 : Conseil fédéral

6/06 : réunion du Bureau fédéral.

Visites de M. Thébault

au sein des territoires :

29/05 : Est

5/06 : Pays de la Loire

19/06 : Centre Poitou-Charentes.

● Formiris Bretagne

23/05 : étude des demandes de financement des projets de formations collectives intra établissements et réseaux d'établissements 2013/14.

25/06 : validation du

Plan de formation territorial 2013/2014.

● Formiris Sud Ouest

14-15/05 : préparation de la rentrée 2013/14, séminaire du personnel Formiris à Toulouse.

16/05 : commission Evaluation ESST et Réformes à Bordeaux.

23/05 : commission Evaluation FIC à Limoges.

24/05 : commission Evaluation FIC à Toulouse.

28/05 : commission Evaluation tuteurs/formation de formateurs à Toulouse.

13/06 : conseil d'administration.

20/06 : commission Evaluation EM et Concours à Toulouse.

21/06 : commission Evaluation chefs d'établissement à Toulouse.

2/07 : réunion avec les Instituts missionnés à Agen.

● Formiris Rhône-Alpes Auvergne

22/05 : « Liberté de conscience, liberté religieuse, quel défis pour l'Enseignement catholique ? » organisée par le Cepec à Craponne.